

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE DIJON

Lycée Julien Wittmer

13 rue de Champagny – 71120 CHAROLLES

Tél : 03 85 88 01 00

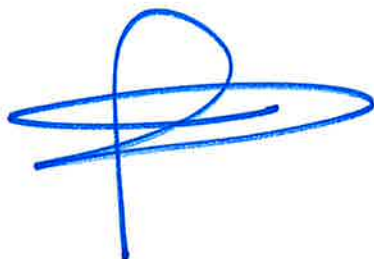
Courriel : 0710018j@ac-dijon.fr

Année scolaire : 2025-2026
Numéro de séance : 5
Date de convocation : 12/06/2026
Présidence de : Philippe DIRY
Date de la séance : 22/06/2026

Quorum : 16
Nombre des présents : 19
Nombre d'absents excusés : 8

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis /Vote/ Extrait/Motion	page	Numéro d’acte	Pièces jointes	
				désignation	page
I – Généralités					
Approbation du PV du CA du 16/03/2026	vote	3			
II – Affaires pédagogiques					
Effectifs – Moyens	vote	3 à 5	74		
III – Affaires financières					
DBM – Voyages et sorties – Recrutements – Divers	vote	5 à 6	61-62-66-67- 68-69-71		
IV – Conventions					
	vote	6 à 7	58-59-60-63- 64-65-70-72		
V – Règlement intérieur					
	vote	7	73		
VI – PFMP					
	avis	7			
VII – Questions diverses					
Restauration scolaire	avis	8			

Le président



P. DIRY

Le secrétaire

C. BADET



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 22/06/2026

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DIRY Philippe	X						
	Proviseur adjoint	COLTEL Loïc	X						
	Secrétaire générale	PAQUIER Valérie	X						
	DDFPT	BADET Cyril	X						
	CPE	MARTIN Joseph			X				
Élus locaux	Collectivité de rattachement	CHARLIER Franck			X	BRAMANT Jacqueline			
		GORDAT Gérald			X				
	Commune siège	BRUN Éric	X			DUCROUX Marie-Thérèse			
		BOTTI François	X			DESBROSSES Angéla			
Personnalité qualifiée		BONNOT Henri	X						
Total			7	0	3		0		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et d'éducation	PILLOT Stéphanie			X	MIGEVANT Carole			
		BOIS Nathalie	X			BIJU-DUVAL François			
		GRAND Lionel	X			DESCHARMES Séverine			
		PAVAN Muriel	X			PICOT Philippe			
		NOLY Isabelle	X						
		LAURENT Nathalie	X						
		DERA Stéphanie	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	DEGUIN Séverine	X			MASSON Stéphanie	X		
		GONCALVES Flavie	X			SEGUIN Corinne			
		GUYOT Cristabelle			X				
Total			8	0	2		1		
	Parents d'élèves	MACKE Stéphanie	X			DEGEORGE Nelly			
		LUMINET Agnès	X			LAGOUTTE Marine			
		LAVIGNE Aurélie			X	BONNOT Céline			
		COSTET Anne	X						
		LEVEQUE Elodie			X				
	Élèves	HANCHAR Gaspard			X	DIAZ ARRESE-IGOR José			
		COLOMBO Ambre			X	ARSLAN Nehir			
		BERTHELON Chloé		X		DELAPLACE Héloïse			
		MACKE Margot			X	GATEAU Romane			
		BUSSELIER-LEVEQUE Marion			X				
Total			3	1	6		0		

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.
Nombre de membres présents : 19.

1. Adoption du procès-verbal du CA du 16 mars 2026

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 mars 2026 est soumis à l'approbation des membres. Aucune remarque n'est formulée.

Vote : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 19 membres présents.

2. Affaires pédagogiques

2.1. Prévisions d'effectifs et enveloppe horaire

Il est indiqué que l'enveloppe horaire n'a pas évolué depuis les premières prévisions. Les prévisions d'effectifs montrent toutefois une perte potentielle d'élèves, certains ayant demandé une affectation dans d'autres établissements par dérogation.

Pour les classes de seconde, l'établissement comptait initialement une prévision d'environ **175 élèves**. Il est estimé qu'entre **30 et 40 élèves** pourraient finalement rejoindre d'autres établissements. À la date du CA, **173 élèves** sont affectés, avec une liste non nominative. La situation définitive sera connue au **30 juin**.

Il est rappelé qu'il convient de bien préciser le numéro du vœu formulé par les familles. Les élèves ayant formulé le lycée en vœu 2, 3 ou au-delà ne viennent généralement pas dans l'établissement, ce qui représente une perte conséquente d'élèves. Environ **140 élèves** seraient susceptibles de venir au lycée. L'établissement n'a pas le droit d'appeler les listes complémentaires avant le **7 juillet**.

Le lycée est rarement au-dessus des prévisions académiques. Une baisse d'effectifs pourrait théoriquement conduire le rectorat à reprendre des moyens horaires, même si cela n'a pas été fait jusqu'à présent.

2.2. Effectifs en première et terminale technologique

Pour la voie technologique, il est prévu :

- **Première technologique** : 2 divisions, avec 45 élèves, dont 22 en STMG et 23 en STL ;
- **Terminale technologique** : 26 élèves en STMG et 22 élèves en STL.

À ce jour, il n'y a pas d'affectation extérieure connue ou confirmée.

Il est rappelé que la perte potentielle d'environ 40 élèves nécessite de rester prudent dans les prévisions. L'établissement doit se situer sur la marche haute pour la révision, dans un contexte de baisse des effectifs de troisième dans les collèges.

2.3. Questions des membres du CA

Une question est posée sur l'assouplissement du fléchage par rapport à une période antérieure.

Il est répondu que les bassins géographiques conduisent certains élèves à être plus proches d'autres établissements, par exemple Charlieu ou Digoin. Il est rappelé que l'inspectrice d'académie a déjà été interpellée sur cette question et que le lycée a été reçu à ce sujet.

2.4. Voie professionnelle

Les effectifs en baccalauréat professionnel sont indiqués comme stables. L'objectif rappelé est de conforter le lycée comme **lycée des métiers de la santé**, avec des colorations adaptées.

(Acte n°74)

2.5. Moyens horaires

Les heures attribuées restent fixées à **1 084,5 heures**, sans évolution depuis le début de la préparation de rentrée.

Les moyens supplémentaires comprennent notamment :

- 13 heures supplémentaires année ;
- 3 heures poste ;
- 5 heures de danois.

2.6. Situation des postes et moyens au 22 juin 2026

Les décisions ou situations connues au 22 juin sont présentées, notamment :

- Philosophie : [1,7 ?] ZR ;
- Lettres classiques : CSR 9 h ;
- Lettres modernes : 3 × [15/18e] ;
- Allemand : CSR 6,9 h ;
- SES : BMP 15 h ;
- Espagnol : complément de service 3 h ;
- Italien : BMP 6,9 h ;
- Mathématiques : retraite progressive [15/18e] ;
- Sciences physiques : 1 × [15/18e] ;
- SVT : 1 × [15/18e] ;
- Économie-gestion : BMP 15 h ;
- Lettres-histoire-géographie : CSR 4 h à l'interne ;
- Biotechnologies : CSR de Mme PROST ;
- Affectation de Mme BRETON : 18 h ;
- BMP 18 h pour Mme BONNARDOT ;
- Économie-gestion administration ;
- Stagiaire : 8 h.

Certaines mentions restent à confirmer en raison de la prise de notes initiale.

2.7. Questions sur l'évolution des moyens

Une question est posée afin de savoir si les évolutions peuvent encore changer jusqu'à la rentrée. Une autre question porte sur les **1,5 h de soutien au parcours en bac pro AGOrA** et sur leur maintien.

Il est répondu que ces heures sont réparties entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

2.8. Vote sur la répartition horaire

La répartition horaire présentée est soumise au vote.

Vote :

- Opposition : 0
- Abstention : 0

La répartition horaire est adoptée à l'unanimité.

2.9. Départs et mouvements de personnels

Plusieurs départs ou mouvements de personnels sont signalés :

- Départ à la retraite de Mme VASSAS ;
- Allemand : départ ou mouvement de Mme RÉMOND ;
- Mathématiques / sciences physiques : situation de Mme SUGIN, sans nomination à ce jour ;

- Économie-gestion : départ ou mouvement de Mme Delphine BOIS ;
- Biotechnologies : départ de Mme MOREL.

3. Affaires financières

3.1. Décisions budgétaires modificatives

Des décisions budgétaires modificatives, notamment les DBM 2 à 7, sont présentées. Elles correspondent à des régularisations du budget à la suite de notifications de subventions.

3.2. Extinction progressive des paiements par chèque

Il est annoncé que les paiements par chèque seront progressivement supprimés à partir de septembre 2026, avec une extinction prévue entre décembre 2026 et janvier 2027.

Des moyens de paiement dématérialisés seront mis en place, notamment :

- le virement ;
- un terminal de paiement électronique ;
- le prélèvement automatique.

Une convention avec la DGFIP est prévue pour la mise en place du prélèvement automatique. (Acte n°66)

3.3. Bilan financier des voyages scolaires

Voyage à Morillon

39 élèves sont partis. En raison d'un décalage de visite, un reliquat de **403,98 €** est constaté. Les familles seront remboursées à hauteur de **10,36 €**. (Acte n°62)

Voyage en Italie

Un reliquat est constaté, notamment en raison de l'absence de dépenses de boisson. Les familles seront remboursées à hauteur de **19,20 €**. (Acte n°61)

Voyage à Paris – classe défense

Le coût par élève est de **96,80 €**. La participation demandée aux familles est de **30 €**. Le budget transport présente un léger dépassement. L'établissement devra abonder le budget initial.

3.4. Financement du voyage scolaire à Morillon 2027

Le budget prévisionnel du voyage à Morillon 2027 est reconduit pour un montant de **17 066,80 €**. La participation des familles serait de l'ordre de **333,50 €** par élève, le montant exact restant à confirmer.

Une information est donnée concernant l'aide possible de l'association des anciens élèves, qui pourrait se poursuivre pendant 3 à 4 ans.

Le voyage concernerait environ **40 élèves**.

Vote : La participation des familles et les modalités du voyage sont adoptées par les 19 membres du CA. (Acte n°68)

Il est précisé qu'un coup de frein sera donné aux voyages scolaires dans les années à venir. Plusieurs voyages ont eu lieu récemment et il est rappelé qu'il ne devrait plus y avoir de voyages après le 1er mai, afin de ne pas perturber la fin de l'année scolaire.

3.5. Assistants d'éducation

Le proviseur demande au Conseil d'administration l'autorisation de prendre les actes nécessaires au paiement des assistants d'éducation. Aucune opposition n'est formulée.

Décision : Les membres du CA acceptent la demande. (Acte n°71)

3.6. Autorisation d'ester en justice

Une autorisation est demandée afin de permettre au proviseur de représenter l'établissement en justice et d'intenter les actions nécessaires, le cas échéant.

Décision : L'autorisation est adoptée. (Acte n°69)

3.7. Dons et legs

Une demande d'autorisation est présentée afin de permettre à l'établissement de percevoir des dons et legs pour le compte du lycée Julien Wittmer pour l'année 2026-2027.

Il est également évoqué la possibilité de rechercher des dons ou du mécénat pour le lycée.

Décision : L'autorisation est accordée par le Conseil d'administration. (Acte n°67)

4. Conventions

4.1. Convention de prise en charge financière de l'hébergement des élèves BTS IFRIA

Une convention relative à la prise en charge financière de l'hébergement des élèves de BTS IFRIA est présentée.

Vote : La convention est adoptée par le Conseil d'administration.

4.2. Convention de don alimentaire avec les Restos du Cœur

Une convention de don alimentaire avec les Restos du Cœur est présentée dans le cadre de la charte de restauration d'excellence.

Vote : La convention est adoptée à l'unanimité. (Acte n°59)

4.3. Convention avec Myosotis

Une convention avec Myosotis est reconduite. Elle s'inscrit dans un partenariat visant à faire découvrir le monde du handicap aux élèves de bac professionnel ASSP.

Décision : La convention est reconduite par le Conseil d'administration. (Acte n°58)

4.4. Convention avec les Restos du Cœur dans le cadre de la seconde ASSP

Une convention avec les Restos du Cœur est présentée afin de permettre des mises en pratique avec les membres de l'association, notamment autour de l'accueil, de la garderie et de la réalisation de recettes familiales, dans le cadre de la classe de seconde ASSP.

Vote : La convention est adoptée à l'unanimité.

4.5. Projet Erasmus

Le projet Erasmus fait l'objet d'une convention valable jusqu'au **31 août 2027**.

Le montant attribué est de **26 928 €**. Aucun crédit n'a été utilisé au cours de l'année.

La priorité rappelée est qu'il n'y ait pas de coût pour les élèves ni pour les accompagnateurs. (Acte n°70)

4.6. Conventions gymnase, tennis de table et gymnastique

Trois conventions relatives à l'utilisation d'équipements sportifs — gymnase, tennis de table et gymnastique — sont reconduites pour une durée de trois ans. Aucune question n'est posée.

Vote : Les conventions sont adoptées à l'unanimité. (Actes n°63, 64, 65)

4.7. Convention d'internat

La dénonciation de la convention d'internat est évoquée. Une réunion a eu lieu la semaine précédente.

Cette convention devra passer en commission permanente au mois de novembre. Il a été demandé que l'échéance soit reportée au **1er janvier 2027**. À défaut, certains élèves pourraient se retrouver sans solution d'internat.

Décision : La demande de report est acceptée par le Conseil d'administration.

4.8. Convention relative au gymnase

Une convention avec un gymnase qui n'existe plus ou qui n'est plus utilisé est mentionnée. Une nouvelle convention sera envoyée dans les mêmes délais que la convention d'internat. Ce point est donné à titre d'information.

5. Règlement intérieur

Des modifications du règlement intérieur sont présentées.

Elles portent notamment sur les points suivants :

- modification du préambule ;
- précision selon laquelle l'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ;
- harmonisation des horaires entre les sites de Libération et de Champagny ;
- formalisation de la prévention et du passage obligatoire par la loge ;
- interdiction d'introduire des objets dangereux dans l'établissement ;
- règles relatives au parking réservé aux personnels ;
- absence de remise d'ordre pendant la période des examens, le tarif régional étant calculé pour une année scolaire complète ;
- changement de statut demi-pensionnaire ou interne toléré jusqu'à l'issue des emplois du temps, soit jusqu'au 15 septembre ; au-delà, plus de modification de statut, sauf exception accordée par le chef d'établissement ;
- rappel des obligations d'assiduité, de présence active au travail scolaire et d'implication dans les évaluations ;
- règles relatives aux tenues, appréciées par le chef d'établissement ;
- mention de la Maison des lycéens.

Un consensus est retenu à l'unanimité.

Il est précisé que certaines dispositions restent soumises à l'approbation juridique du rectorat et du ministère.

Concernant le téléphone portable, celui-ci est interdit dans l'établissement, avec une tolérance aux abords du foyer et à l'extérieur des locaux, sous réserve de modalités pédagogiques expressément prévues.

Une annexe au règlement intérieur est également présentée : la charte d'usage de l'intelligence artificielle.

Aucune question n'est posée.

Décision : Les modifications du règlement intérieur sont validées par le Conseil d'administration. (Acte n°73)

6. Périodes de formation en milieu professionnel

Les périodes communes de PFMP pour les classes de CAP sont présentées au Conseil d'administration.

7. Questions diverses

7.1. Restauration scolaire et égalité de traitement

Une question est posée concernant une possible différence de traitement entre filles et garçons au niveau de la quantité de nourriture servie à la restauration scolaire.

Il est indiqué que certaines élèves auraient le sentiment de ne pas pouvoir obtenir une quantité plus importante lorsqu'elles en font la demande.

Le proviseur répond qu'un travail important est mené sur la restauration scolaire. Plusieurs actions ont été mises en place, notamment dans le cadre de la restauration d'excellence, de l'opération AOP, du concours « Tous à table » et avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe.

Il est rappelé que le lycée de Charolles fait partie des établissements engagés dans cette démarche. La restauration d'excellence a permis d'atteindre **35 points**. Le travail réalisé en restauration est jugé très positif.

Il est également indiqué que certains élèves, notamment du LPA, venaient auparavant se plaindre d'une restauration perçue comme trop proche du fast-food, alors que l'objectif est désormais de proposer davantage de plats de cuisine familiale, faits maison, cuisinés et préparés sur place.

Une communication a été mise en place au self avec une affiche indiquant : « On s'adapte à ton appétit », avec possibilité de demander une grande ou une petite portion.

Le proviseur rappelle que l'élève peut choisir une portion standard, plus importante ou plus réduite, indépendamment de son statut de fille ou de garçon.

L'objectif est à la fois culturel et éducatif : adapter la consommation, mieux répondre à l'appétit des élèves et réduire le gaspillage alimentaire.

Il est conclu qu'il ne s'agit pas d'une discrimination entre filles et garçons.

De très bons retours sont par ailleurs formulés concernant la nouvelle cheffe. Les stocks de produits congelés ont diminué, tandis que les produits frais sont désormais davantage présents.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.